

# Réunion du Conseil municipal de Mûrs-Erigné (Maine & Loire)

le mardi 04 avril 2017

## Procès-Verbal de la 37<sup>ème</sup> séance

---

- ✓ date de la convocation : **29 mars 2017**
- ✓ conseillers en exercice : **29**
- ✓ conseillers présents : **25 du point 1 au point 2**  
**26 du point 3 au point 9**
- ✓ procurations : **3**
- ✓ publication : **11 avril 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Erigné se sont réunis, dans la salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence **de Monsieur Damien COIFFARD, maire** ;

### Présents : M. COIFFARD, maire

M. AUDOUIN, Mme SAUVAGEOT, Mme FAVRY, M. GUÉGAN, Mme LOUAPRE et M. FERNANDEZ, adjoints

M. PELTIER, Mme GILBERT, Mme BAZANTÉ, M. KERMORVANT, Mme NOUVELLON, M. CAREAU, M. GUIRONNET, Mme BUSSON, M. FLUTET, Mme PLEURDEAU et Mme GUEGAN, Mme MONTEARD, M. HEUSÈLE (du point 3 au point 9) ;

M. BODARD (du point 12 au point 18), Mme GARREAU, M. PENARD, M. SANTOT, et M. PICHON ;

et M. AGUILAR formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M. LAPLACE : pouvoir à M. GUÉGAN

Mme PICHOT : pouvoir à M. COIFFARD

Mme FLEURY-LOURSON : pouvoir à M. AGUILAR

Absents : M. HEUSÈLE (du point 1 au point 2)

### 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, **Madame Delphine BAZANTÉ** est désignée secrétaire de séance.

## 2. Procès-verbal de la séance du 14 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2017, n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

- Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2017, est approuvé **à la majorité** compte tenu du vote ci-après.

VOTE			
<i>en exercice</i>	29	<b>POUR</b>	<b>27</b>
<i>présents</i>	25	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<i>procurations</i>	3	<b>ABSTENTION</b>	<b>1</b>
<i>pris part au vote</i>	28	<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

*Arrivée de M. HEUSÈLE*

## Finance locales (7)

### 3. Révision annuelle des tarifs applicable à la restauration scolaire

- Rapporteur : Monsieur FERNANDEZ, adjoint aux finances

Par délibération du 03 mai 2016, le conseil municipal a approuvé les tarifs de la restauration scolaire applicables à compter du 15 août 2016 aux enfants scolarisés dans les écoles de la commune ainsi qu'aux adultes bénéficiaires du service, à savoir :

Restauration scolaire 2016	
enfants de la commune	3,25 €
enfants domiciliés hors commune	5,05 €
adultes domiciliés dans la commune	6,15 €
adultes hors commune	6,65 €

Vu l'avis de la commission éducation du 09 mars 2017, il est proposé une revalorisation de ces tarifs de la façon suivante :

Restauration scolaire 2017	
✓ enfants de la commune	3,28 €
✓ enfants domiciliés hors commune	5,10 €
✓ adultes domiciliés dans la commune	6,21 €
✓ adultes hors commune	6,72 €

- Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à la majorité** compte-tenu du vote ci-après approuve l'application de ces nouveaux tarifs avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**VOTE**

<i>en exercice</i>	29	<b>POUR</b>	<b>26</b>
<i>présents</i>	26	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<i>procurations</i>	3	<b>ABSTENTION</b>	<b>3</b>
<i>pris part au vote</i>	29	<b>TOTAL</b>	<b>29</b>

**4. Révision annuelle des tarifs applicables à l'accueil périscolaire**

- Rapporteur : Madame LOUAPRE, adjointe aux affaires scolaires

Par délibération du 03 mai 2016, la présente assemblée, votait les tarifs applicables à l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2016, à savoir :

<b>TARIFS 2016/2017</b> <i>applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2016</i>			
	<b>QF 705</b>	<b>QF 705 – 2 000</b>	<b>QF &gt; 2 000</b>
1 <sup>er</sup> enfant	0.35 €	0.46 €	0.51 €
2 <sup>ème</sup> enfant	0.32 €	0.42 €	0.48 €
pénalités pour dépassement horaire	1.50 €	1.96 €	2.20 €

**TARIFICATION et PENALITES au ¼ d'heure :**

Vu l'avis de la commission éducation du 09 mars 2017, il est proposé une revalorisation de ces tarifs de la façon suivante :

<b>TARIFS 2017/2018</b> <i>applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2017</i>			
	<b>QF 705</b>	<b>QF 705 – 2 000</b>	<b>QF &gt; 2 000</b>
1 <sup>er</sup> enfant	0.36 €	0.47 €	0.52 €
2 <sup>ème</sup> enfant	0.33 €	0.43 €	0.49 €
pénalités pour dépassement horaire	1.53 €	2.00€	2.24 €

**TARIFICATION et PENALITES au ¼ d'heure :**

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** compte tenu du vote ci-après, approuve les tarifs ci-dessus exposés pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**VOTE**

<i>en exercice</i>	29	<b>POUR</b>	<b>25</b>
<i>présents</i>	26	<b>CONTRE</b>	<b>4</b>
<i>procurations</i>	3	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
<i>pris part au vote</i>	29	<b>TOTAL</b>	<b>29</b>

## 5. Temps d'activité périscolaire – révision annuelle des tarifs applicables à l'accueil des enfants

- Rapporteur : Madame LOUAPRE, adjointe aux affaires scolaires

Par délibération du 03 mai 2016, la présente assemblée, décidait de fixer le tarif applicable à l'accueil des enfants au TAP, à compter du 1er septembre 2016, ainsi qu'il suit :

quotient familial	< 705	705-2000	> 2000
TAP 3h / semaine	55 € par an	66 € par an	77 € par an

Vu l'avis de la commission éducation du 09 mars 2017, il est proposé une revalorisation de ces tarifs de la façon suivante :

TARIFS 2017/2018 <i>applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2017</i>			
quotient familial	< 705	705-2000	> 2000
TAP 3h / semaine	57 € par an	68 € par an	79 € par an

Ce tarif est forfaitaire et appliqué par enfant et en fonction du quotient familial établi dans le tableau ci-dessus. La facturation est effectuée d'avance annuellement en une fois ou en dix fois, au choix.

**M. AGUILAR indique que son groupe votera contre cette délibération, étant opposé à la tarification des TAP.**

**M. PICHON indique également que son groupe votera contre.**

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, compte tenu du vote ci-après décide des tarifs ci-dessus exposés applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### VOTE

<i>en exercice</i>	29	<b>POUR</b>	<b>25</b>
<i>présents</i>	26	<b>CONTRE</b>	<b>7</b>
<i>procurations</i>	3	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
<i>pris part au vote</i>	29	<b>TOTAL</b>	<b>29</b>

## Institutions (5)

### 6. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la commune pour les exercices 2011 et suivants

- Rapporteur : Monsieur le maire

Conformément à l'article L.243-5 du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire nous a transmis par

courrier du 24 mars 2017 son rapport d'observations définitives concernant la gestion de notre commune au cours des exercices 2011 et suivants.

Au rapport d'observations provisoires du 21 septembre 2016, notifié le 22 septembre 2016, sont jointes les réponses de l'ordonnateur actuellement en fonction, et celles de l'ordonnateur précédemment en fonction, pour la partie qui le concerne.

En application dudit article L.243-5, le rapport d'observations est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Il est précisé, en outre, que la Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République a introduit un nouvel article au Code des juridictions financières, l'article L.243-7, qui prévoit que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport est communiqué à la Chambre Régionale des Comptes.

**M. le Maire déclare :**

*« Il me semble important, tout d'abord, de donner quelques précisions sur la demande qui a présidé à la production de ce rapport par la CRC. La notification du contrôle a été adressée à la commune le 22 avril 2016, à moi-même et à M. BODARD. Par courrier en date du 25 avril, elle nous demandait de répondre à un questionnaire et de lui fournir un certain nombre de documents afin d'examiner la gestion de la collectivité sur la période allant de 2011 à 2015 principalement.*

*Le 12 juillet 2016 un entretien de fin d'instruction réunissant les deux magistrats, moi-même et notre DGS Mme Lebreton, était organisé en mairie pour une première restitution.*

*Le 21 septembre 2016 la CRC nous faisait connaître ses observations provisoires, les personnes et les associations concernées avaient un mois pour répondre et se faire entendre par la CRC.*

*L'échéance passée le rapport définitif a été communiqué avec un nouveau délai d'un mois pour que les personnes ou associations concernées puissent y répondre.*

*Le rapport définitif est arrivé en mairie le 27 mars 2017.*

*Je tiens à exprimer mes remerciements à la CRC pour la qualité du travail réalisé et pour l'esprit constructif qui a présidé à la démarche, mes remerciements vont aussi à nos services qui ont dû produire un travail supplémentaire important. Je tiens à préciser que toutes les observations émises me sont parues, dès le départ, fondées et justifiées et non contestables, correspondant à ma vision de ce que doit être une gestion au service de nos concitoyens et de l'intérêt général. D'ailleurs lors de l'entretien d'ouverture, j'ai communiqué aux magistrats un bon nombre de dossiers que nous avons déjà ouverts et qui sont repris dans le rapport bien entendu. Nous sommes vite tombés d'accord sur la situation financière dégradée de notre commune et sur les problématiques de nombreux dossiers. En somme, la collectivité a travaillé en toute transparence avec la Chambre Régionale des Comptes.*

*Nous disposons désormais d'un nouvel outil de travail tout à fait intéressant et pertinent, et selon moi incontestable pour mieux apprécier la période 2011-2014 et mieux comprendre le changement de gestion de la nouvelle municipalité à partir de cette date.*

*Chacun a pu prendre connaissance du rapport, dans un premier temps je vous propose de parcourir le rapport dans son ensemble, sans intervention ; dans un deuxième temps, l'opposition notamment, pourra exprimer ses positions sur le bien-fondé ou non des analyses de la CRC et de ses recommandations.*

Le Maire présente le rapport de Chambre Régionale des Comptes, en lisant tout d'abord, dans son intégralité, l'introduction qui résume les principales observations du rapport. Ensuite, le Maire balaye les grandes thématiques relevées par la CRC en s'appuyant sur les différents tableaux présentées dans le rapport. Après avoir brièvement conclu, le Maire passe la parole aux membres du Conseil municipal, notamment aux élus représentant l'opposition.

M. BODARD rappelle qu'il a donné ses commentaires sur le rapport à la Chambre Régionale des Comptes et qu'ils y sont annexés. Il informe que son groupe s'est réuni pour préparer cette réunion et a chargé l'un des membres de ce groupe de s'exprimer au nom du groupe.

*Il ajoute « que ce membre, premièrement a été particulièrement choqué (...) que contrairement à la législation ce rapport est paru dans la presse avant de paraître aujourd'hui devant nous, et deuxièmement il a eu le sentiment que ce rapport et ces articles dans la presse avaient plutôt trait au lynchage d'un homme, qui n'était pas seul, qui avait une équipe, même si l'homme en question ne renie pas ses choix, et que ce groupe préférerait avoir une réponse de groupe. Car Philippe BODARD n'était pas seul, il avait un Conseil municipal qui votait, comme il avait aussi des fonctionnaires territoriaux, je dois dire que Philippe BODARD n'allait pas vérifier lui-même combien coûtait le ticket restaurant, etc. etc. Comme il a été assez étonné, par exemple, si on parle de la restauration scolaire, qu'on nous reproche de vendre les repas à Denée, alors que la commune vendait des repas à Denée lorsque nous sommes arrivés en 1995, et que la Chambre est quand même passée sur les comptes de la ville depuis. Si on parle des repas, effectivement quand vous avez des parents d'élèves du collège Saint-Laud qui viennent en Mairie, pour expliquer que leurs enfants se plaignent de moins bien manger qu'à Mûrs-Erigné l'an dernier quand ils étaient en CM2 ou avant, et que nous avons un outil performant, que nous avons fait le choix, d'une gestion directe et pas celui de (nom d'un prestataire privé livrant des repas) qu'avait le collège Saint-Laud, que les gens disent qu'en même temps ce serait bien que les tarifs augmentent petit à petit, etc. Et qu'en plus quand la Chambre parle du coût des tickets repas, les nôtres repas, pour les enfants de Mûrs-Erigné, coûtent bien sûr plus chers puisqu'il faut rajouter le personnel de service, dans chacune des salles de restaurant, et qui ne fait pas que le service à table, mais la préparation etc. quand il reçoit les containers, et le ménage, etc.*

*Sur les ratios financiers, il faut être vraiment très peu formé à la chose, ou avoir une volonté de détourner un peu les chiffres pour dire un certain nombre de choses. Je le dis, et je le répète, je l'ai répété dans ma réponse : le ratio d'endettement par habitant, est quelque chose qui globalement, si on ne va pas plus loin, ne veut pas dire grand-chose. Certes il y a tant de millions par habitant et on va diviser par habitant ! mais entre l'endettement d'un hôtel de ville qui ne rapporte rien du tout, et celui pour la gendarmerie dont le loyer est payé par le ministère de la Défense est supérieur à l'annuité d'emprunt, ça n'a aucun rapport avec un endettement net. Et déjà nous le disons au cours de la campagne électorale, sur les 8 millions de l'époque il y avait 2 millions, 2 millions 5, d'endettement remboursable par des loyers. Même chose sur le coût du personnel, il se trouve que suite à l'article qui est paru dans Ouest-France, j'ai été appelé pour recueillir le*

*soutien par un personnage politique important de l'agglomération qui me disait lui-même, mais ça ne veut rien dire, ça ne veut plus dire grand-chose le taux de fonctionnaires par habitant, dans le contexte actuel des communes et des intercommunalités. Entre une commune qui a délégué beaucoup de compétences et une commune qui en délègue moins, celle qui a délégué beaucoup de compétences à forcément moins de personnel. D'autre part ce qu'on ne compte pas non plus en question, c'est, et d'ailleurs il y a un peu une contradiction dans le rapport de la Chambre, on nous reproche en gros de ne pas avoir été assez « méticuleux » dans un certain nombre de contrats, oui mais ce sont les fonctionnaires qui préparent les contrats, et s'il n'y a pas des fonctionnaires d'un certain niveau, je veux dire que c'est compliqué de demander à un agent administratif de préparer certaines conventions, il n'en n'a pas les moyens et c'est bien normal, il n'a pas la formation pour c'est une chose. Deuxième chose, sur la concurrence, moi je revendique de ne pas être allé chercher certaines concurrences, effectivement nous avons une politique de gauche, et la gauche avait des acteurs locaux issus de l'économie locale et solidaire, que ce soit le monde associatif (la FOL), l'ADMR, et aussi on ne parle pas de choses, parce que l'ADMR encore quelque chose qui est patent (et je n'ai pas tous les chiffres en tête, parce que moi j'ai répondu sans l'aide des services, tout seul avec ma mémoire) mais c'est encore un capital pour la ville, c'est 140 m<sup>2</sup> de surface commerciale et de bureau qui seront payés, de mémoire, dans moins de 15 ans, et donc ce sera encore des loyers nets. Vous savez qu'il y a un grand problème pour les collectivités locales, puisqu'on attend depuis des années la réforme de la fiscalité locale, aujourd'hui si on réfléchit bien, notamment sur le contexte d'une commune comme celle de Mûrs-Erigné, entre les zones AOC et les zones inondables, le rapport dit qu'on a une charge de fiscalité haut dessus de la moyenne, mais il faut aussi prévoir d'autres ressources que la fiscalité. Et qu'en dehors de l'élargissement des bases physiques de fiscalité, et il y a aussi les possibilités que nous avons vu de développer des services publics, tout en développant des recettes pour la commune, à moyen ou long terme. Qui peut être contre l'installation de la gendarmerie à Mûrs-Erigné ? Aujourd'hui, de mémoire, c'est 38.000 € supérieur au remboursement d'emprunt par an et demain ça sera beaucoup plus, dès qu'elle sera payée ce sera du net, comme ça s'est passé avec La Poste, gérée par les municipalités antérieures. Même chose pour l'ADMR, même chose pour le Gîte, même chose pour le Centre de création artistique, parce que s'il y avait 4.000 euros de frais de fonctionnement par an, en tout cas les loyers des habitants étaient calculés pour que ce soit une opération blanche entre le remboursement de l'emprunt et le paiement des loyers des occupants, je parle pour la partie logement, mais emprunt global. Voilà quelques éléments de réponses, après il y a des points de vue politiques divergents, il y a, je l'ai dit aussi, un certain nombre de critères qui répondent aux critères européens d'aujourd'hui, les mises en concurrence, un certain nombre d'appel d'offres. A savoir aussi, qu'on a un peu le sentiment, quand même avec l'évolution des textes, comme disait Santini, le harcèlement textuel dont sont victimes les collectivités locales, qu'il nous faut de plus en plus de monde pour faire de moins en moins de choses, tant la législation devient compliquée, et si en 68 beaucoup revendiquaient « d'interdire d'interdire » on arrive dans une société où ça devient interdit d'autoriser. »*

**M. GUEGAN** intervient pour préciser :

*« concernant La Poste, on perd de l'argent aujourd'hui, puisque depuis sa restructuration avec le centre de tri, qui est maintenant sur Trélazé, on perd un peu plus de 10.000 € par an, puisque la surface de 120 m<sup>2</sup> du centre de tri, la Poste a fait ses calculs et à diminuer en ce sens les revenus. ».*

**M. AGUILAR intervient à son tour :**

**« Les observations de la C.R.C. que vous nous avez présentées portent donc sur 2 points essentiels sur lesquels notre groupe tient à s'exprimer :**

- 1) la situation financière difficile de la Commune avec un fort un taux d'endettement,**
- 2) la gestion de certains dossiers pénalisants pour les contribuables érimûrois.**

**Concernant le premier point. Cette situation délicate, notre groupe en avait bien conscience ; à plusieurs reprises dans nos déclarations, dans nos écrits anciens ou récents nous parlions d'une situation difficile, tendue et aussi délicate. En s'engageant dans la dernière campagne municipale tout le monde connaissait les contraintes à venir. Personne ne peut faire semblant de les découvrir. Chacun savait que ce municipe devait par la force des choses, faire une réelle pause sur les investissements, pratiquer une politique réaliste de réduction du fonctionnement. Un des objectifs majeurs étant de tenter de retrouver une meilleure capacité d'autofinancement. Tout cela en se refusant d'augmenter les impôts pour les Erimûrois. En tout état de cause, le retour à une situation financière plus en rapport avec des communes de la même strate que nous, ne s'effectuera que de façon progressive et le temps de ce mandat y suffira à peine. La question du désendettement ne doit pas être un épouvantail que l'on agite de façon quasi idéologique. C'est avant tout un problème de niveau d'endettement par rapport à notre capacité de remboursement. Aujourd'hui, il a atteint un plafond maxi qu'il faut progressivement réduire.**

**2) sur la gestion de différents dossiers :**

**– Le presbytère/école de musique : la CRC mentionne qu'il fait partie des équipements importants à usage intercommunal, et dixit la CRC, « elle rappelle la proximité géographique de l'école de musique de Trélazé-Les Ponts de Cé » (p14). Que loin d'être des rêveurs, nous sommes heureux que la CRC fasse ce constat qui devrait conduire à une coopération plus ambitieuse que nous défendons depuis 2014.**

**Reconnaissez que la coopération avec la communauté de communes Loire Aubance et Soulaines mentionnée dans le rapport pour envisager une autre répartition des coûts de fonctionnement est loin d'être opérante, puisque la majorité municipale a voté une augmentation de la subvention pour l'école de musique lors du dernier Conseil municipal.**

**- Les subventions aux associations : la CRC relève l'absence de critères d'attribution, ce que nous avons regretté lors du conseil municipal du 14 mars relatif au vote du budget.**

**Pour notre part, nous réitérons notre demande à ce niveau.**

**- La Fontaine du Mont : Pour des raisons en particulier juridiques, la mise à plat de ce dossier s'imposait. Comme vous le savez, notre groupe a participé activement aux réflexions de l'inter-commissions ; lors du conseil municipal de décembre 2016, Maryvonne Fleury-Lourson avait rappelé notre position : soit la DSP selon les moyens de la Commune, soit la location ou la cession du lieu au groupe Lo'Jo, ces deux dernières pistes étant mentionnées dans le rapport. Ce dossier peut selon nous trouver un aboutissement acceptable par tous pour peu qu'une réelle volonté soit au rendez-vous et que l'on ne cristallise pas les positions des uns et des autres.**

**- Le PAE Grand Claye : nous avons tous voté pour, compte tenu des enjeux que représente l'urbanisation de notre commune, fort bien située dans l'agglomération. Le montage financier est remis en cause (dont acte). Pour en sortir, il nous faut explorer toutes les pistes pour optimiser les ventes.**



**- le sujet de l'Université Populaire. Pour notre groupe les remarques émises par la CRC reprennent les interrogations et notre désaccord sur le montage initial de cette association. Nous avons dit déjà que par l'intermédiaire de son maire, la municipalité ne pouvait être juge et partie. Dire cela, n'enlève rien à l'intérêt, au soutien et même à la sympathie que nous portons à ce type d'associations.**

**- La piste de groupement d'achats serait intéressante à développer ; Maryvonne Fleury-Lourson avait lors de la Commission Education cette hypothèse source d'économies non négligeables, et que ce soit au sein même de tous les services de la Mairie, y compris les écoles, et pourquoi pas en lien avec ALM ?**

**- concernant la cuisine centrale, là je pense qu'il faut qu'on ait une véritable réflexion de fond, parce que je pense que ce serait une erreur monumentale de retourner à une situation où l'on déléguerait les repas à une société privée. Je préférerais qu'on prenne le temps de la réflexion, puisqu'il s'agit d'une question politique majeure, c'est la question de la santé, de la santé des enfants, des familles et donc que l'on prenne le temps de voir comment on peut aller vers le haut dans ce dossier, et donc ne pas aller trop vite, et donc nous sommes prêts à travailler sur ce dossier.**

**Enfin, concernant les préconisations de la CRC pour « redresser » la situation,**

**Nous sommes étonnés que certaines pistes correctives ne soient pas proposées : celle de cessions, par exemple, ou de réflexions avec ALM sur nos équipements à vocation intercommunale ? La question de la politique du logement n'est pas évoquée. Il faut certainement réfléchir à une dynamisation de l'offre afin d'élargir nos bases physiques. La CRC préconise de diminuer certaines charges de fonctionnement et dresse comme perspective celle d'augmenter les impôts et les activités périscolaires.**

**Cette piste, nous interpelle car elle est en totale contradiction avec le constat qu'elle-même a établi et dénoncé, à savoir : que le contribuable érimûrois est trop sollicité, que les taxes foncière et d'habitation sont au-dessus de la moyenne appliquée par les autres communes de la même strate que Mûrs-Erigné.**

**Notre groupe est formellement contre ce scénario consistant à pénaliser encore plus les Érimûrois, ou à faire fuir les habitants potentiels de notre commune soit appliqué.**

**Pour conclure provisoirement, le rapport de la CRC est un document qu'il faut prendre très au sérieux. Son constat est sévère mais doit maintenant nous guider pour améliorer progressivement la situation financière de la commune. L'erreur serait de s'en servir pour infliger une cure d'austérité. La réponse pour une amélioration de la situation est sans aucun doute multiforme, progressive et à caler dans le temps. ».**

**M. PENARD prend la parole :**

**« Mon intervention se fait sous forme de déclaration. Celle-ci sera remise au secrétaire de séance et à la presse à l'issue de ce Conseil municipal. Je demande donc à Monsieur le Maire d'user de ses pouvoirs visés par le Code général des collectivités territoriales dans l'article L.2121-16 pour que l'article L.2121-19 du même code et l'article 10 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales soient respectés concernant cette intervention.**

**P8/27 du rapport : l'endettement : comme le précise M. BODARD dans ses éléments de réponses fournis à la CRC, en particulier on peut s'étonner d'avoir un endettement qui est calculé de façon brut et non pas de façon nette, je rejoins complètement l'analyse que faisait Philippe BODARD dans sa réponse en disant que lorsque l'on peut noter au compte 70 « produits**

*des services et du domaine », pour ceux qui sont un peu familiers des comptes publics, il faut savoir quand même qu'un certain nombres de produits sont faits et contribuent à notre budget de fonctionnement, et j'en ai fait un tirage, qui date un peu, il date d'avant 2014, mais je le produirais auprès de la presse, puisque à priori c'est encore un des moyens de pouvoir communiquer, avec des chiffres qui sont exacts, avec les chiffres de production de rentrées financières qu'on a et les prix qu'on avait également sur les remboursements d'emprunts qu'on avait à ce niveau-là. Et dans l'ensemble des éléments qui sont donnés également, il y a le coût, la valeur réelle des biens et puis l'argent que l'on a récupéré auprès des divers tiers que nous avons eu, en particulier il y a quelque chose qui est passé tout à l'heure sur l'Ecole de musique et où on a des chiffres un peu différents sur les contributions des tiers, les produits que nous avons réussis à avoir, on les rectifiera le moment utile.*

*P8/27 pour la situation financière dégradée, et le poids de l'impôt il y a également un document que je vais produire à la presse.*

*Pour la page 9 : les charges de personnel, c'est facile de passer avec un chiffre inférieur à 50% ou même l'avoir à 45 ou de le passer à 70% et même plus comme pour la ville d'Orly, ça dépend ce que l'on met dedans. Si, par exemple, on externalise le personnel de ménage, ou si on externalise, également, le personnel de cantine si on ne fait plus de production de cantine, je rappelle que la cantine ce n'est pas un service obligatoire de la commune, alors là on peut effectivement descendre les charges de personnel, c'est facile. Mais si on veut quand même assurer cette prestation là et qu'on fait appel à des entreprises privées, ça ne va pas dans la même part de budget, ce n'est pas comptabilisé de la même façon, ce ne sont pas des charges de personnel, mais ça fait quand même partie directement des charges qui sont à la charge des contribuables, je me tourne vers eux. Donc nous on a choisi, quand on a mis en place les municipalités auxquelles j'ai participé, et auxquelles mes collègues d'en face ont également participé, nous avons choisi de faire en sorte, que ce soit nos services qui apportent une qualité de service également, au niveau de l'alimentation en particulier, puis les qualités de ménage également.*

*Pour la cuisine centrale y'a des remarques que je développerais un petit peu plus loin.*

*A la page 19 sur les 27 que compte le rapport, il y a le Gîte des Garennes, et là le Gîte des Garennes que crois que je connais bien le sujet. Je peux affirmer que l'ensemble des DSP ont été faites dans la rigueur de la procédure, du point de départ avec la mise en publicité jusqu'au choix final du délégataire, la commission était ouverte à l'ensemble des composantes du Conseil municipal, de l'époque, conformément à la Loi Sapin de 1993, et j'en profite pour saluer le travail de contribution qu'avait fait Jean-Yves SERO, qui était à l'époque dans l'autre minorité, pour le travail pertinent qu'il avait fait, contributif et assidu qu'il avait fait à cette occasion, il avait fait bouger les lignes, on a eu un travail vraiment contributif et la délégation de service public qui avait été faite en 2004 de mémoire, elle correspond bien à quelque chose de régulier, de conforme. Et je certifie également que le suivi de la DSP par l'assemblée délibérante a été conforme à la procédure jusqu'en 2013, aussi bien dans les délais que dans les éléments qui nous étaient remis par le délégataire, le fermier, et puis aussi par l'examen, lorsqu'on le passait au niveau du Conseil municipal. Les délais et les comptes rendus ont été respectés donc, et tout ça, ça été conforme et vérifié par les autorités de contrôle, le service de légalité de la préfecture, sans réserve, contrairement ce qui a été allégué dans le rapport de la Cour des Comptes. Par contre, je rappelle mes interventions répétées, devant ce Conseil municipal, depuis le début de cette municipalité, pour la présentation, le contrôle et le suivi de la DSP depuis 2014. Ca remet*

*sérieusement en perspective la remarque qui avait été faite sur l'amélioration qui avait été pointée par la Chambre régionale des comptes, si je n'avais pas demandé à plusieurs reprises, d'ailleurs on l'a eu tardivement, puisqu'on l'a eu l'année d'après, je ne me souviens plus de quelle année, cela doit être celle de 2014, qu'on a eu en 2015. C'est quand même questionnant de voir que eux ils n'avaient pas remarqués ça. Je maintiens moi que la DSP est un outil juridique fiable, adapté à la gestion d'un service public, celui du Gîte par exemple, pour peu que les élus s'y investissent.*

*La Salle de Tennis Bouëssé : la convention est passée en 1986, et ça pu paraître un bon outil pour répondre à des besoins par des élus en place à l'époque. Je n'ai pas le contexte économique de la commune, ni le contexte juridique d'ailleurs pour pouvoir juger du choix qui avait été fait à l'époque. Force est de reconnaître que les conséquences financières et les risques juridiques aujourd'hui encore en cours sont bien certains, l'affaire n'est pas terminée à mon avis. J'en profite pour remettre quelques informations en place : l'ensemble de ce dossier est connu par le Conseil municipal qui est en place, c'est-à-dire lors de ma gestion de délégation d'adjoint aux sports de 2008 à 2014. De même, j'ai communiqué sur ce sujet avec le Conseil d'administration du club de tennis de court dans le même temps. Je me souviens que M. le Maire, l'adjoint aux sports et que des conseillers municipaux actuels étaient présents dans le cadre de compétences qu'ils exerçaient alors à ces diverses réunions de travail ou d'information que j'ai tenu et où ce sujet était abordé. Je détiens encore des comptes rendus attestant de cela. De même, un dossier de travail doit-être présent auprès des services, comme le veut les procédures de gestion administrative. Vous y trouverez :*

- *l'évaluation des domaines pour la valeur du bien, qui date de 2012 de mémoire,*
- *des devis de réparations et de remise en état de la toiture, pour une sortie conforme à la convention signée en 1986, où sont stipulées les obligations de notre commune, c'est-à-dire de rendre un bâtiment qui soit utilisable, conforme et en bon état,*
- *il y a également des devis et d'études économiques de replis et d'alternatives en cas d'abandon du projet d'achat en vue de doter la commune d'une salle. Je rappelle également que cette salle, elle a été bien notée en nécessité par la commission actuelle et je confère les échanges que nous avons eu à l'époque en commission avec Mme GILBERT et M. FLUTET qui convenaient que effectivement il nous manquait une salle de sports à Mûrs-Erigné.*

*A la page 22 sur l'UPAJ, alors là je me souviens, moi, et j'étais présent, du départ de M. BODARD lors du vote des subventions concernant l'UPAJ, l'association dont il était Président. S'il y a eu erreur d'appréciation de sa part concernant les faits reprochés de participation au vote, cela ne peut être que lors du vote du budget global incluant à la marge, les subventions attribuées à l'UPAJ, puisque vous savez que dans le vote d'un budget, l'ensemble des votes sont pris en compte, y compris les votes des subventions. Concernant l'UPAJ, juridiquement une SPL aurait été très certainement plus pertinente, mais elle présentait le désavantage d'une complexité administrative dont les services auraient eu la charge supplémentaire, donc des coûts. Aujourd'hui, cet autre choix aurait très certainement condamné l'UPAJ, compte tenu des orientations politiques de ce municipale.*

*Pour l'ADMR page 23, la remarque de la Chambre concernant l'aide à une association entrant dans le champ concurrentiel n'est pas un frein, s'il contribue à une action se rapprochant du service public, dont acte.*

*Pour la FONTAINE du MONT, page 24, si des imperfections d'ordre juridique sont bien réelles, le maintien du centre de création artistique est tout à fait possible dans une réalité de fonctionnement proche de celui qui le régit depuis l'ouverture. Là encore, je maintiens qu'une gestion de type DSP est très accessible pour notre commune dans ce cas. La condition étant liée, là aussi, à l'investissement des élus dans ce projet.*

*En d'autres termes, c'est plus la création artistique qui me semble en cause de ce point de vue. Le groupe en place gère de façon incontestable et avec bonheur, son expression artistique et sa présence au plus haut niveau international dans sa spécificité. Sa capacité à gérer n'est pas douteuse. C'est plus sa personnalité qui est ici mis en cause. Et je suspecte que la présence citoyenne d'un des membres du groupe sur notre liste aux élections municipales a sans doute influé concernant son avenir dans notre territoire. Je souhaite me tromper et seuls les faits pourront démentir ce pressentiment.*

**REMARQUE GENERALE SUR CE RAPPORT :** *comme le précise M. LANZOU, promotion République 2005-2007 de l'ENA dans son mémoire sur les Chambres régionales des comptes, le rôle qui est tenu par celles-ci est d'abord de veiller à ce que l'article XV de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 et que l'article 72-2 de la constitution du 04 octobre 1958 soient garantis. Je cite 'Au regard des textes en vigueur, les missions des C.R.C. peuvent être déclinées ainsi qu'il suit : jugement des comptes des comptables publics (je précise bien des comptables publics) conformément aux dispositions de l'article L.211 du code des juridictions financières.'*

*Je cite également 'Le rôle de la CRC est donc de contrôler l'exercice des comptables publics. Eventuellement ils sont investis de pouvoir qui impactent les collectivités en utilisant leur pouvoir d'évocation sur les comptables qui liquident les dépenses engagées par les ordonnateurs, donc le pouvoir délibérant (Assemblée municipale) et exécutif des collectivités territoriales (le Maire). Mais le pouvoir juridique à l'encontre de ces derniers (le pouvoir exécutif et le Conseil municipal) n'appartient pas à la CRC. Dans ce sens, les éléments puisés dans les codes de droit n'ont de valeur juridique que lorsqu'ils sont utilisés par la justice soit administrative, soit privée.'*

*L'extraction des textes pour être validée, est nécessairement liée à un prononcé de jugement. Ou encore, à la réception d'un rejet suite à un passage en contrôle de légalité des services préfectoraux. Le conditionnel ou une affirmation de simple risque encouru auraient donc dû être utilisés dans la rédaction du rapport. Sans quoi leurs utilisations sont nulles et non avenues. Cela s'applique en particulier sur la fiabilité des comptes (5/27) et cela s'applique également sur le budget annexe confection des repas.*

*Comment ne pas s'étonner que les services de la trésorerie (surveillés par la CRC comme je viens de la citer) et ceux de contrôle de légalité de l'Etat, n'aient pas relevé ces points depuis le début ?*

*De même ceux qui connaissent les procédures d'appel d'offres (et il y en a quelque uns dans cette assemblée) savent qu'une mise en concurrence est obligatoire avant tout passage de marché. Que tous les éléments qui forment cet appel d'offre sont visés par les services de l'Etat. Donc pour nos livraisons, notre proposition était visée deux fois par les contrôles de tutelle, aussi bien par nos services que par ceux qui achetaient.*

*Mais, là, pas de mise en garde ! Interrogeant que cela ne soit pas repris dans le rapport ! Dans le champ concurrentiel, nous avons des propositions tarifaires de même niveau que les entreprises privées actrices dans notre champ de compétence. Pour compléter cette remarque il faut noter que celles-ci dégageaient une marge et rajoutaient de la TVA. Alors*

**quid du véritable prix de revient d'un repas dont on voit bien qu'il est difficile à établir ?**

**Aujourd'hui (pour répondre à ce que disait notre collègue) nous pouvons créer un Service Public Industriel et Commercial SPIC (ou un SIEG) afin de régulariser la livraison des repas à des tiers, à condition d'en faire une activité annexe et non pas principale, comme c'est le cas depuis le début d'ailleurs.**

**De ce point de vue, la forme SPIC ou de SIEG en version européenne, gérée par des collectivités sont légions, en particulier lorsque l'activité est nécessaire à l'amortissement des investissements réalisés, ci-après quelques jurisprudences qui imagent parfaitement et donnent du corps à ce que je viens de dire (TC 22/01/1921 SCOA ; CE sect. 30/05/1930, chambre syndicale du commerce en détails de Nevers ; CE 20/11/1964, ville de Nanterre ; CE, 23/06/1933, Lavabre).**

**CE QU'IL FAUT RETENIR : premièrement, le conditionnel aurait dû être utilisé dans tous les points de droit du rapport. Deuxième point, aucun contrôle de légalité de la préfecture n'a alerté nos services sur d'éventuels dysfonctionnements durant la période étudiée ; de même l'utilisation de termes comme « irrégulier » est pour le moins hasardeuse. Troisième point, aucune réquisition n'a été faite auprès du comptable public dans cette même période. La réquisition, je le rappelle, c'est l'ordonnateur (le Maire) qui dit au comptable public qu'il doit payer une facture, à ce moment-là ça dégage le comptable public de sa responsabilité financière, et à ce moment il s'exécute. Nous pouvons donc affirmer qu'aucune opération entachée d'irrégularité n'a été relevée par ses soins.**

**Une CODA, on en a parlé un peu tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous êtes directement mis en cause dans votre manquement quant à la confidentialité du rapport. M. François MONTY, Président de la Chambre régionale des comptes s'en est lui-même ému lors d'un entretien téléphonique avec un de nos membres. En effet, le rapport est réputé confidentiel jusqu'à la tenue de l'assemblée délibérante où ce rapport est présenté, donc aujourd'hui. Nous vous demandons de faire diligence afin de nous communiquer un rapport détaillé sur cette fuite qui est de toute évidence organisée tant la chronologie des faits sont concordants.**

**Nous comprenons mal qu'elle est le fait du hasard et éloignée de votre responsabilité. Nous ne mettons pas en doute, non plus, l'intégrité des services liés à un devoir de réserve et de confidentialité. Et pour faire suite à ces fuites, cette présente déclaration a également pour objet de donner un autre éclairage sur les éléments contenus dans le rapport. Peut-être que cela servira dans l'exigence de l'objectivité de l'information et à compléter les éléments partiels et forcément partiels que nous avons pu voir diffusés jusqu'à ce jour.**

**J'affirme ici que toutes les opérations traitées dans ce rapport étaient votées en Conseil municipal. Que les majorités et les minorités successives ont eu les éléments en main, au minimum via des documents de synthèses obligatoires avant tout conseil municipal. A aucun moment Philippe BODARD n'a été seul dans le processus de décision, l'ensemble des élus ont été associés à celui-ci. Cela rend les attaques ad nominem insupportables. A fortiori lorsqu'elles sont portées à la limite du délit de diffamation et d'irrespect, je rappelle que ces deux délits sont condamnés. La liberté d'expression ne permet pas tout.**

**Je me permets simplement, pour justifier et pour information sur la pertinence de ce que j'affirme ce soir, simplement que je suis diplômé de maîtrise de droit et de gestion des collectivités territoriales à Paris-8 en février 2014, et je suis diplômé de master de droit et de gestion des services publics territoriaux à l'université d'Angers-Saint-Serge, octobre 2015.**

Monsieur le Maire remercie chacun pour son intervention et conclu

*« Avant de conclure et sur la confidentialité, bien entendu que j'ai eu les journalistes au téléphone, ils avaient l'obligation de confidentialité, le problème, je crois, c'est qu'ils avaient obtenus les rapports d'une autre manière et là je n'y peux rien. Je suis d'ailleurs entré en relation avec la CRC, dès mercredi et la magistrate a été mise au courant, et elle est entrée en relation avec la presse.*

*D'autre part, il y a deux points qui m'intéressent, chacun a défendu son regard sur le rapport, que ce soit M. AGUILAR, ou M. PENARD ou M. BODARD. M. BODARD vous avez vécu des dossiers au concret, vous avez rendu-compte comment vous avez vécu tout ça. Dans la dernière intervention on voit bien que le regard sur la CRC, est assez acide, acerbe je me disais même, que ce serait bien que vous tentiez de postuler M. PENARD, comme magistrat, puisque j'ai l'impression que vous êtes un peu le donneur de leçon par rapport à toutes ces instances juridictionnelles qui pour moi sont un élément essentiel dans notre république, je donne toute ma confiance à la CRC et ce que je constate c'est le déni de réalité. »*

M. PENARD intervient /

*« Je ne vous autorise pas à me parler ainsi M. le Maire ! »*

M. le Maire reprend :

*« Quand on reçoit des choses qui ne font pas plaisir, la première réaction c'est de dire, ce n'est pas moi qu'est fait la faute c'est forcément l'autre. Ce que je souhaite c'est de reprendre ce rapport avec beaucoup d'humilité, de modestie. Je suis maire depuis 2014, et tout ce que m'a renvoyé ce rapport c'est la manière dont un élu conçoit sa mission d'élu et surtout la manière dont il conçoit la mission de service public, la relation au contribuable, on voit que tout ça est complexe. Ce je tiens à dire devant cette assemblée, c'est que je ne tiens pas à me battre sur des éléments juridiques, le débat n'est pas là. Tout l'intérêt de ce rapport, que l'on peut contester, mais on peut toujours contester d'un point de vue juridique technique, je le vois bien aujourd'hui tout est contestable, mais plutôt comment on voit son rôle d'élu, qu'est-ce être au service du contribuable, qu'est-ce que servir l'intérêt, et ce sont ces questions-là qui sont renvoyées dans ce rapport, et ce sont des questions tout à fait intéressantes. Et en fin de compte, ce que veulent nous dire les magistrats, c'est de voir que les délibérations et les décisions qui sont prises le sont toujours dans cet esprit-là. Je pense qu'à travers tous les dossiers qui nous sont présentés dans le rapport de la CRC, c'est une excellente base de travail, pour montrer les déviations qui peuvent guetter un élu un moment donné dans la manière d'exercer son mandat, et je pense même qu'en lisant la complexité de ces dossiers, c'est la manière d'y voir clair un moment donné, et se dire ce que fait là ne va pas servir l'intérêt du contribuable, mais ça va servir untel ou untel. Et je pense que c'est vraiment de ça qu'il faut prendre conscience dans ce rapport.*

*Sur le point qu'est l'enseignement, c'est la question que chacun et chacune, on en tire les enseignements. Le rapport pointe du doigt la mauvaise gestion et ses dérives sur la mandature précédente. Les analyses sont implacables, je ne les situerais pas sur les aspects juridiques, elles sont implacables dans la manière de renvoyer à son rôle d'élu, dans la manière d'exercer sa mission d'intérêt général. C'est là que je situe le débat ce soir et mes conclusions sont dans cet esprit-là. Il confirme ce que les élus du « Nouvel Elan » disaient déjà en 2008, mais sans être entendus et en étant pris de haut lorsqu'ils affirmaient que la commune vivait au-*

*dessus de ses moyens. Il conforte le virage pris par la nouvelle équipe municipale pour mettre fin à une gestion qui en fin de compte pénalise le contribuable érimûrois.*

*Le passif est lourd, c'est mon avis, à supporter aujourd'hui avec beaucoup de contraintes, de régularisations complexes à gérer qui exigent beaucoup d'énergie pour les élus et les services. Ce soir je ne condamnerai surtout pas les services, j'ai cru entendre des propos mettant en cause la compétence des services, je ne suis pas d'accord. Je pense quand il y a un travail de concert avec les services, les décisions sont prises par les élus. A quoi ça sert de condamner les services, un élu est là pour assumer toutes ses responsabilités, et quand on voit l'importance des dossiers ce soir, ce ne sont pas les services qui sont en jeu, c'est la capacité de l'élu à prendre du recul et à exercer sa réflexion, sur cette question de se dire un moment donné est-ce que je suis dans le droit chemin ? est-ce que je suis toujours dans cette dynamique de servir l'intérêt général ? Je pense que quand on a cette réflexion là, avec les services on peut trouver des solutions intéressantes. Donc je ne suis surtout pas pour renvoyer la balle aux services, je pense que les services ont exécuté dans la manière dont les choses ont été portées et la philosophie qui à l'époque pouvait habiter les élus. Bref la gestion de cet héritage coûte cher, coûte cher en temps, en énergie et coûtera cher encore pour un certain nombre d'années. Aujourd'hui c'est le contribuable qui doit payer.*

*Désormais, il faut regarder devant en évitant le déni de réalité, je pense qu'on n'est pas là pour remettre en cause de manière disproportionnée ce rapport, et en assumant toutes nos responsabilités avec des choix pas faciles à faire qu'il faut savoir assumer.*

*La nouvelle équipe municipale n'a d'ailleurs pas attendu les travaux de la CRC pour assainir la situation et commencer à mettre fin aux dérives contraires à l'intérêt général. Car la véritable question soulevée est bien celle de retrouver une gestion au service de l'intérêt du contribuable. C'est l'enjeu de cette mandature et c'est toute sa légitimité politique, et en tout cas c'est tout ce qui me motive moi dans ma fonction de maire, et c'est pour ça aussi que j'ai tenu, et je tiens à le dire ce soir, à me battre sur le terrain municipal et à mener le combat pour retrouver cet intérêt et cette mission au service du bien commun.*

*Sur bien des points, les observations de la CRC sont déjà prises en compte, on n'a pas attendu depuis 2014, quand on a rencontré les magistrats on avait déjà une liste de dossiers sous le coude :*

- le désendettement est en cours,*
- les investissements sont ciblés et recentrés sur les besoins quotidiens des Érimûrois,*
- des dossiers ont été régularisés d'autres sont en cours, je ne rentre pas dans le détail, j'en parlerai tout à l'heure, on a mis en place un tableau de suivi, pour suivre toutes les actions qui vont être entreprises pour répondre aux attentes de la CRC.*

*Le travail de redressement de nos finances va demander du temps. La collectivité se trouve engagée dans des conventions qui ne peuvent être supprimés du jour au lendemain. Et les procédures de régularisation exigent des délais importants. Voilà ce que je voulais dire en termes d'enseignement. Mais il ne faut pas voir ce rapport de la CRC que sous l'aspect technique, ou juridique voire administratif, c'est un outil de réflexion, qui va me servir dans ma manière d'exercer au mieux ma fonction de maire, et par rapport à ces notions de bien commun, d'intérêt général, je pense qu'aujourd'hui toutes les dérives que l'on peut observer, si on analyse bien les choses, c'est ça qui est en jeu, c'est la véritable question qui doit nous animer et c'est le principal enseignement que l'on doit tirer de ce rapport.*

*Une deuxième question qui me semble importante, c'est quelles suites seront données. Si l'on regarde les suites du rapport de la CRC de 2009, on s'aperçoit que les principales observations pointaient déjà le poids considérable de la dette, l'importance des charges de personnel. Ces observations n'ont pas été prises en compte et respectées, comme si c'étaient des choses qui étaient dites sans réelles raisons et sans réelles motivations. Je pense que quand les choses sont dites on peut toujours les contester mais il y a toujours de la vérité.*

*La loi NOTRe impose désormais la mise en place d'un suivi à l'issue d'un an pour refaire le point avec la CRC, sur les actions mises en place au regard des préconisations émises, je trouve que c'est une bonne chose.*

*Une démarche de suivi a déjà été mise en place et un premier bilan peut déjà être dressé qui montre que pour la grande majorité des observations des actions ont été engagées pour retrouver une gestion saine, fiable et conforme à l'intérêt des Érimûrois. Je ne vais pas donner d'exemples ce soir, mais dans les différents dossiers qui ont été évoqués, pour certains on a trouvés des solutions, et d'autres pour lesquels on a mis en place cette action de régularisation avec l'objectif d'être conforme à l'intérêt des Érimûrois.*

*Un nouveau point sera donc fait d'ici un an avec la CRC sur l'avancée des actions engagées. Deux instances sont plus particulièrement concernées par ce suivi : le bureau municipal et la commission des finances. Des groupes de travail sont déjà en place, tel que celui de la Fontaine du Mont, qui c'est vrai nous occupe depuis un certain temps de manière importante, avec le travail de Brigitte FAVRY et un groupe transversal qui a été mis en place pour trouver des solutions, et je pense que la solution qu'il va falloir trancher pour remettre ce dossier dans une perspective de dynamique au service des Érimûrois et on tranchera. Je tiens à dire que les personnes concernées sont étroitement associées à la réflexion, et que c'est un peu l'épreuve de vérité pour chacun. Dans un tel dossier, quelle est la place de chacun, et ce que chacun peut y trouver, donc en tant que maire j'aurai une ligne de conduite sur ce dossier.*

*Une réunion publique sera proposée le 27 avril prochain, dans un souci de transparence vis-à-vis des Érimûrois, je pense que c'est aussi l'attente. Dès qu'on touche à la gestion d'une commune, même si des fois on peut se faire accuser d'avoir une vision comptable et purement financière, on peut faire de beaux discours mais quand on a des problèmes de gestion, ce sont des difficultés qui s'accumulent, ce sont des choses qui ne peuvent pas se faire, l'argent c'est le nerf de la guerre, on a beau critiquer la finance, les communes souffrent d'une baisse de dotation importante aujourd'hui, on voit les conséquences. N'ayons pas peur de parler de la gestion et je souhaite que Mûrs-Érigné soit une ville avec une gestion saine, fiable et une gestion au service du bien commun. Donc lors de cette réunion publique il s'agira de prendre connaissance des dossiers, mais surtout de dresser un premier bilan à la population sur les actions entreprises et sur le travail important commencé par la majorité depuis un certain temps et de montrer tout le travail important qu'il reste à faire. Je vous remercie de votre attente et je clos le débat. »*

**M. BODARD** déclare qu'il fera une demande officielle pour qu'une copie de l'enregistrement audio de la séance lui soit remise :

*« Personne n'a contesté ce qu'a dit la Chambre, moi par exemple j'ai dit que les ratios ne voulaient pas dire grand-chose, ils sont vrais, ils sont bons... »*

**M. le Maire :**



« **M. BODARD le débat est clos, vous avez votre propre approche je vois que malgré le rapport de la CRC vous restez droit dans vos bottes, vous ne comprenez pas ce qui est en train de se passer, c'est du déni de réalité. Je clos le débat.** »

- Le Conseil municipal après en avoir débattu, et prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

## 7. Décisions du maire prises par délégation

- Rapporteur : Monsieur le Maire.

### a. Décisions du maire

Par délibération du 28 avril 2014, le Conseil municipal a décidé d'accorder au Maire les délégations mentionnées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L.2122.23 de ce même code, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prises en vertu de ce pouvoir.

- |              |            |  |
|--------------|------------|--|
| <b>37.01</b> | 27.02.2017 | Concession n°1180 temporaire de terrain dans le cimetière communal d'Erigné.   |
| <b>37.02</b> | 02.03.2017 | Une convention simplifiée de formation professionnelle continue n° 17154876 1, concernant la formation « <b>SSIAP 1 – Agent, recyclage triennal</b> » est signée avec APAVE Nord-ouest SAS – 340 avenue de la Marne – CS 43013 - 59703 MARCQ EN BAROEUL cedex.<br>La formation ci-dessus dénommée aura lieu les <b>7 et 8 mars 2017</b> , dans les locaux APAVE) NANTES, et concernera <b>un employé municipal</b> .<br>Le montant de la prestation est arrêté à 372,00 € TTC (trois cent soixante-douze euros TTC). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, à l'article 6184 « <i>versement à des organismes de formation</i> ». |
| <b>37.03</b> | 09.03.2017 | Concession n°1181 temporaire de terrain dans le cimetière communal d'Erigné.   |
| <b>37.04</b> | 20.02.2017 | Une convention simplifiée de formation professionnelle continue n°1623, concernant la formation « <b>SST – Maintien et actualisation des compétences</b> » est signée avec FORMALEV - 27 rue Guillaume Bodinier – La Roche Foulques – 49140 SOUCELLES.<br>La formation ci-dessus dénommée aura lieu le <b>18 mai 2017</b> , dans les locaux de Propul's à ANGERS et concernera <b>un employé municipal</b> .<br>Le montant de la prestation est arrêté à 110.00 € TTC (cent dix euros TTC). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, à l'article 6184 « <i>versement à des organismes de formation</i> ».                          |
| <b>37.05</b> | 20.02.2017 | Une convention simplifiée de formation professionnelle continue n°1622, concernant la formation « <b>SST – Maintien et actualisation des compétences</b> » est signée avec FORMALEV - 27 rue Guillaume Bodinier – La Roche Foulques – 49140 SOUCELLES.<br>La formation ci-dessus dénommée aura lieu le <b>14 mars 2017</b> , dans les locaux de Propul's à ANGERS et concernera <b>un</b>  |

**employé municipal.**

Le montant de la prestation est arrêté à 110.00 € TTC (cent dix euros TTC). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, à l'article 6184 « versement à des organismes de formation ».

- 37.06** 17.11.2016 La décision du maire n°34/02/2016 concernant la convention de réalisation du prix littéraire jeunesse « La Gavroche de Mûrs » - 8<sup>ème</sup> édition est rapportée pour erreur matérielle. La convention est signée entre la médiathèque Saint-Exupéry, l'Institut médico-éducatif Europe et l'internat Foyer Trémur.

- Marchés publics : inclus par délégation du Conseil municipal : sans objet.
- Prémption de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole : sans objet.

## 8. Questions diverses

- **RENCONTRES de la MEDIATION du VAL de LOIRE** : M. le Maire informe, à la demande de M. LAPLACE, que Mûrs-Erigné accueillera le 25 avril prochain les rencontres de la Médiation du Val de Loire Patrimoine Mondial au Centre culturel Jean Carmet.

► **M. PENARD :**

*« Le mi-mandat électif est un bon moment pour faire le point : est-ce que je sers à quelque chose dans ce mandat ? est-ce que j'y prends plaisir ?*

*A la première question, quelles réponses apporter ? Sommes-nous consultés, sommes-nous associés à la conduite de la vie municipale ? Force est de constater que la transparence, le nouvel élan démocratique annoncé par la nouvelle majorité est en panne depuis le début. Un bon nombre de commissions se font, alors que tout est arrêté d'avance, il n'y a pas un début de dialogue qui est possible (pour celles où je suis invité à siéger). Pour preuve la dernière commission sports, réunie le mercredi soir à 20h et l'envoi du budget ficelé le lendemain. Aucune proposition n'aurait été prise en compte. De même, sur les sujets plus stratégiques où il y a des enjeux juridiques, je ne suis pas écouté. Trois exemples :*

*1 - La commune a dû abandonner la salle de sport Bouëssé alors que nous aurons très certainement des travaux plus importants à faire dans ce bâtiment pour être conformes à la convention signée en 1986. Nous avons besoin de cette salle pour assurer une réponse aux besoins des habitants et associations de Mûrs-Erigné. Un dossier était travaillé et prêt au service technique, les élus actuellement en place étaient au courant des échéances et du projet. Rien n'a été fait et des suites, y compris juridiques, sont à prévoir pour solder ce dossier.*

*2- la commune a été condamnée à verser 45.000 € pour ne pas avoir écouté nos mises en garde sur le passage de Léo Lagrange à une régie municipale pour la politique jeunesse.*

*3- La Fontaine du Mont va sans doute être vendue alors que son*

*fonctionnement pouvait perdurer avec un aménagement juridique mineur. J'en ai fait part au groupe de travail mis en place, sans suite favorable.*

*En Conseil municipal, nous ne sommes pas respectés en tant que locuteurs, on vient encore d'en avoir la preuve, et représentants d'une sensibilité importante des habitants de la Commune. Il faudrait quand même se rendre compte que nous représentons quand même le vote de 36,58% de la population en 2014 ! En ce qui me concerne le constat est clair : je ne sers à rien dans ce conseil municipal.*

*A la deuxième question : est-ce que j'y prends plaisir ? La réponse est clairement NON, le mépris qui nous est opposé de façon systématique illustre ce sentiment, ça été encore le cas ce soir. En conclusion la poursuite de mon mandat est vaine et inutile.*

*Donc moi Patern PENARD, conseiller municipal de la liste « Mûrs-Erigné, vivre l'avenir passionnément » je vous annonce donc ma démission de conseiller municipal à compter de demain.*

*Je veux préciser également, que cette démission, n'a rien à voir avec le rapport de la Chambre régionale des comptes puisque...*

*(intervention inaudible d'un conseiller)*

*Là encore le mépris, vous être vraiment au degré zéro du respect. Là encore je voulais dire que j'apporte mon soutien plein et entier à Philippe BODARD, sur le travail qu'on a fait ensemble et avec des élus qui sont présents ici, et je veux dire que je serai toujours à ses côtés pour pouvoir préparer les conseils municipaux, et mon souhait il est là, et je me dis vivement 2020.*

**Mme GARREAU :**

*« Moi je voudrais dire que je suis atterrée par un tel lynchage, une telle lapidation. Comme il l'a dit Philippe BODARD n'a pas dirigé seul la commune pendant 18 ans, il avait des équipes au travail, les décisions ont été prises en commun. Pour ma part durant le temps de ma délégation à l'environnement, et ensuite d'adjointe, j'ai travaillé sur les dossiers en toute latitude, donc il n'est pas seul en cause. Et je voudrais d'ailleurs revenir sur les propos de M. GUEGAN lors du dernier conseil municipal, il a trouvé, je cite « les bâtiments et les espaces verts dans un état déplorable ». M. GARNIER n'est pas là pour se défendre, mais en ce qui me concerne je trouve ça un peu surprenant, car en dehors du fait que ce soit bien insultant pour les agents municipaux, parce que je ne pense pas qu'ils se tournaient plus les pouces à l'époque que maintenant, la première fleur obtenue résulte quand même du travail de l'équipe précédente. Le dossier avait été monté par les espaces verts et (... le chargé de mission environnement) qui a toujours fait un travail remarquable et par moi-même. Donc que peut être que là aussi vous accusez les membres du jury d'irrégularité ?*

*Et un tel acharnement, et d'ailleurs vous avez mis en doute l'intérêt général que l'on portait à notre mission, un tel acharnement c'est également faire insulte aux conseillers et aux adjoints des précédents municipes. Je pense notamment à ceux que j'ai connu lors de la précédente mandature : M. GARNIER, Mme RENOU, Mme LOUAPRE, Mme GERZÉ qui étaient vraiment des personnes d'un dévouement sans limite et désintéressées, car ils n'avaient aucune ambition politique personnelle. Et je pense surtout à Philippe DELAHAYE qui est vraiment profondément affecté par toutes ces accusations, et je ne connais pas d'homme plus honnête, plus intègre et surtout plus pacifique. Et l'attractivité de Mûrs-Erigné est en partie due au travail de toutes ces personnes. Je trouve que ce battage là est complètement démesuré pour une commune de 5.000 habitants, Mûrs-Erigné ce n'est pas Chicago, mais ce soir c'est vraiment OK Corral. Qui veut*

*abattre Philippe BODARD et pourquoi ? il n'est plus en politique de toute façon, qui veut nuire à son projet ? pourquoi ? Il a fait renaître un commerce, un lieu d'animation à l'extrémité de la commune, et on connaît toutes les difficultés qu'ont les communes à faire perdurer les commerces. Donc moi je dis que ce climat de haine et d'agressivité c'est très destructeur. Vous vous trompez d'ennemi en plus. J'aspire vraiment à évoluer dans des assemblées qui dégagent des ondes plus positives. C'est pourquoi, et là ce soir ça me conforte, je formaliserai également dans quelques jours ma démission.*

- ▶ **CONSEIL MUNICIPAL** : prochaine séance du mardi 02 mai 2017.

**Clôture de la séance à 22 heures 00.**